

sition est tenue par un texte de loi pour très importante dans le régime administratif que nous donne notre constitution. Les honorables députés le savent, le chef de l'opposition remplit une fonction comportant une haute responsabilité qui, à ce point de vue, vient tout de suite, devrais-je dire, après celle que remplit le premier ministre dans la gestion des délibérations des communes.

La responsabilité de voir à l'administration ne signifie pas un monopole de gouvernement. Au Parlement, et particulièrement dans une situation grave comme celle que nous traversons maintenant, chacun peut contribuer à satisfaire les besoins de l'heure. J'ajoute qu'à la vérité on attend de chacun qu'il apporte sa quote-part sans crainte et de son mieux. Dans une large mesure, l'opposition peut aider le Gouvernement à arrêter les programmes les plus propres à assurer l'administration des affaires publiques dans les heures que nous vivons. Nous ne devons pas attendre du chef de l'opposition, naturellement, le genre ni le degré d'appui qui nous attendons des membres de notre propre parti. Nous ne nous attendons pas à n'être jamais critiqués. Je dirai même qu'une des importantes fonctions de l'opposition est bien celle de contribuer à sauvegarder les méthodes d'administration et de faire en sorte, par sa critique d'ordre pratique, de prévenir certains actes qui, par ailleurs, pourraient être posés trop rapidement et sans préparation suffisante, ou même encore pourraient bien ne pas être jugés suffisants.

Nous ne devons pas nous attendre, je le répète, à n'être jamais critiqués, mais je crois exprimer l'opinion de tous les honorables députés en disant espérer que nous ne connaîtrons pas ici de récriminations. Nous aimerions que toute la critique qu'on nous adressera soit d'ordre pratique vu l'importance des problèmes que nous avons à résoudre dans le moment.

Je tiens à dire, en terminant, que les membres du Gouvernement accorderont en tout et partout à tous les honorables députés la collaboration qu'ils en attendent eux-mêmes. Nous nous efforcerons de travailler ensemble dans cette enceinte des Communes comme des citoyens unis qui ont à cœur, d'abord et avant tout, les intérêts de leur pays, les intérêts du grand Empire dont nous faisons partie, les intérêts des nations libres de même que les intérêts de la liberté dans le monde entier.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) de ses bienveillantes paroles à mon égard. Personne, mieux que moi, ne reconnaît les limites de ses propres capacités,

mais, puisque tel était le désir unanime de mes collègues, j'ai cru, après mûres considérations, devoir accepter les responsabilités qu'on voulait m'imposer. Je m'efforcerai de remplir les charges de chef de la loyale opposition de Sa Majesté, non seulement de mon mieux, mais aussi, de façon à ne pas déroger aux hautes traditions attachées à ce poste.

Comme l'a fait remarquer le premier ministre, cette session débute dans des circonstances exceptionnellement graves. Tout le monde civilisé est dans une tourmente. Les membres du groupe de démocraties libres dont nous sommes fiers de faire partie sont aux prises avec les attaques les plus violentes et les plus barbares que puisse concevoir l'esprit humain. Le Canada, à titre de premier Dominion et de membre de l'Empire britannique, est aussi attaqué tout comme la métropole et ses braves alliés. Le devoir des Canadiens, comme celui du Parlement et du Gouvernement chargé de la direction des affaires en ce moment, et, tel que je le conçois, mon devoir, à moi, comme chef de l'opposition de Sa Majesté est de consacrer à la cause de la liberté le meilleur de nous-même.

La participation du Canada à ce grand conflit, qui, je le crains, menace de s'aggraver au lieu de diminuer, doit être poussée à la limite de nos richesses en hommes, biens et efforts conjugués. Voilà, selon moi, quel doit être notre seul et unique but au cours de cette session, la plus importante, peut-être, dans l'histoire de notre dominion.

Evidemment, nous voulons savoir ce qui se passe. Nous comptons que le Gouvernement nous rendra un compte détaillé de son administration au cours des sept ou huit derniers mois. Le peuple canadien l'exige. Peut-être a-t-il été trop confiant au cours des premiers mois du conflit, mais aujourd'hui que tout le poids de cette formidable guerre retombe sur lui et, par son intermédiaire, sur nous, il veut savoir quelle est la mesure de nos efforts en ce moment.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): M. l'Orateur, je propose que la séance soit suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

(La motion est adoptée.)

La séance, interrompue à une heure, est reprise à trois heures.

Reprise de la séance

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire-adjoint du Gouverneur général annonçant que Son Excel-